



École Municipale de Musique et de Danse Michel Legrand

1

INFORMATIONS AUX USAGERS DE L'EMMD MICHEL LEGRAND

FACTURATION FRAIS DE SCOLARITÉ

1. ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL DE FACTURATION :

→ **Paiement au mois uniquement** sur 9 mois :

- Par prélèvement automatique : première semaine de chaque mois ; de novembre à juillet (Fournir RIB + Mandat SEPA).
- Par le biais du Portail Famille (CB ou chèque à **déposer en mairie**).

2. RAPPEL DES RÈGLES DE FACTURATION :

→ **Les frais d'inscription de 12 € sont facturés lors de la première échéance.**

→ **Pour les Plesséiens, le calcul du QF doit être établi en mairie** auprès du service comptable, **avant fin septembre.**

Sans calcul du quotient familial, la tranche la plus élevée sera automatiquement appliquée.

→ Dans le cas où vous êtes déjà prélevé par la ville pour d'autres activités, le mode de paiement via le Portail Famille sera automatique.